

Commune : _____ N° contribuable : _____ Dossier : _____

Indications générales

1. Domicile

Le 31 décembre 2021 _____ Canton _____

Le 31 décembre 2022 _____ Canton _____

Mutations en cours d'année :

Date d'arrivée dans le canton _____

En provenance de (canton, pays) _____

Fin d'assujettissement :

Date de départ à l'étranger _____

Date du décès _____

2. Mariage ou partenariat enregistré au cours de l'année 2022

Nom du conjoint / partenaire _____

Prénom _____

Année de naissance _____

Date d'arrivée dans le canton _____

Ancienne adresse du conjoint / partenaire : _____

3. Participation en 2022 à des successions non partagées

usufruit nu-propriété propriété

Défunt-e _____

Date du décès _____

Nom et adresse de l'administrateur-trice / du liquidateur-trice _____

4. Participation en 2022 à une part provenant d'une succession

Défunt-e _____ Domicile _____

Date du partage _____ Montant reçu Fr. _____

5. Participation en 2022 à une donation ou à un avancement d'hoirie

donation avancement d'hoirie immeuble autre

Donateur-trice _____ Domicile _____

Lien de parenté _____ Date de la donation _____ Montant reçu Fr. _____

6. Donation ou avancement d'hoirie effectué en 2022

donation avancement d'hoirie immeuble autre

Bénéficiaire / domicile _____ Lien de parenté _____ Date de la donation _____ Montant versé en Fr. _____

7. Observations

Dossier traité par : _____

Certifié exact et complet (signature-s) :

_____, le _____



N° de contribuable : _____

Indiquer les codes : ↓	C = Fortune commerciale (indépendant)	Imposition partielle dividendes : Participation qualifiée privée (min. 10%) PQP1 = Participation qualifiée privée du contribuable / PQP2 = du conjoint Participation qualifiée commerciale (min. 10% ; détention 1 an min. pour les bénéfécies d'aliénation) PQC1 = Participation qualifiée commerciale du contribuable / PQC2 = du conjoint
	S = Succession	
	U = Usufruit	
	E = Fortune de l'enfant mineur	
G = Gain de loterie		

Désignation exacte des éléments de fortune en Suisse et à l'étranger						Fortune		Rendements bruts échus en 2022	
Codes	Montant de la créance ou valeur nominale totale Pour les actions, etc. indiquer le nombre de titres	Avoirs : Débit, nature de la créance, no compte, carnet d'épargne, dépôt. Obligations : Nom du débiteur, années d'émission et d'échéance; indications concernant les achats et les ventes, les conversions. Bons de caisse: Echéance des intérêts, années d'émission et d'échéance, conversions. Actions, etc.: Nature des actions avec indication de la raison sociale, valeur nominale par titre. Gains de loterie: Date du tirage, joindre : les attestations originales	IMPORTANT		Frais d'admin. des titres Frais effectifs soumis à la TVA	Valeur imposable au 31.12.2022		En cas de décès ou de départ à l'étranger rendements échus jusqu'au jour du décès ou du départ à l'étranger.	
			Date (jour, mois, année)			ou à la fin de l'assujettissement (jour du décès / départ à l'étranger)		A Soumis à l'impôt anticipé 2022	B Non soumis à l'impôt anticipé 2022
			- d'émission - de conversion - d'acquisition	- d'échéance - de rembours. - de vente		en % ou par titre	Total (en francs)	Montants en francs sans les centimes	Montants en francs sans les centimes
1	2	N° compte / N° valeur Désignation des valeurs	2a	2b	3	4	5	6	7

Report des relevés supplémentaires éventuels _____

Report de la feuille complémentaire DA-1 / R-US _____

Total I (le total de la colonne 5 doit être reporté sous code 740/745 de la déclaration d'impôt) _____

Total II (le total de la colonne 6 est à reporter dans la «Demande de remboursement» ci-dessous et dans la colonne 7 à droite) _____

Demande de remboursement		Total III
Rendements bruts 2022 selon total II colonne 6	Fr. sans les centimes	
Impôt anticipé 35%	Fr. avec les centimes	ct.
A déduire :		
1. Gains de loterie, Sport-Toto et PMU contenus dans le total III _____		
2. Report frais ch. 3 ci-dessus	<input type="text"/>	+ frais de gérance, safe <input type="text"/> =
3. Participations privées PQP1 / PQP2 (déduction de 30% sur les codes PQP) _____		
4. Participations commerciales PQC1 / PQC2 (déduction selon dispositions de la circulaire AFC no 23) _____		
Total IV : à reporter sous code 340, 350 ou 350C de la déclaration d'impôt _____		